



République Française  
Département CHER  
Mairie d'Herry

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 13       | 15                        |

| Vote                                                              |
|-------------------------------------------------------------------|
| <b>A l'unanimité</b><br>Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2026, le 26 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Herry s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de CHOULOT Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/06/2026.

**Présents** : M. de CHOULOT Etienne, Maire, Mme VERMEULEN Martine, M. HANRION Jonathan, M. EGROT Gérard, M. DE LEO Claudio, Mme PERRY Odile, Mme EGROT Stéphanie, M. BERNARD Thierry, M. POUVESLE Philippe, Mme de CHOULOT Bénédicte, Mme MARTIN Nadine, M. LEBRETON Vincent, Mme MECHIN Myriam

**Excusés ayant donné procuration** : Mme LARAISE Nathalie à M. HANRION Jonathan, M. FEBBA Olivier à M. DE LEO Claudio

**A été nommée secrétaire** : Mme EGROT Stéphanie

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
de Bourges  
Le :  
Et  
Publication ou notification  
du :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801105-20260626-2026\_06\_106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

### 2026\_06\_106 – VALIDATION DE LA CONVENTION AVEC BOURGES PLUS POUR LA RENOVATION DU CHEMIN DE SABLE

Monsieur le Maire expose qu'afin de sécuriser l'exploitation de la station d'eau potable d'Herry, alimentant l'agglomération de Bourges Plus, celle-ci prévoit de réaliser des travaux pour permettre d'amener la fibre à la station ainsi que la réfection du chemin d'accès.

Ce chemin d'accès comprend notamment le chemin du sable, propriété d'Herry.

Pour sécuriser le passage de la fibre et assurer sa protection dans le temps, il a été convenu de son passage sous la future piste cyclable, qui sera préservée d'une circulation de poids lourds.

Afin d'optimiser l'opération relevant de leurs compétences respectives, l'Agglomération et la Commune ont convenu d'une organisation et d'une répartition des coûts, le tout acté par une convention.

Monsieur le Maire après lecture de cette convention, demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à la signer,

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec Bourges Plus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2026  
Le Maire  
Etienne de CHOULOT

A blue ink signature, appearing to be 'E. de Choulot', written in a cursive style.

Secrétaire de séance  
Mme EGROT Stéphanie

A blue ink signature, appearing to be 'Stéphanie Egrot', written in a cursive style.